



**LASSAC officiel**    **Flash spécial : annulation de la DSP**    **6 décembre 2010**

*L'information vérifiable issue de documents officiels ... consultable à volonté, en préservant votre anonymat*

*Pour consulter l'original d'un document cité en bleu souligné : cliquez dessus*

## ***Nouveau Flash spécial***

# **ANNULATION**

## **de la Délégation de Service Public attribuée par le SYDOM11 à Séché Environnement**

Le Tribunal Administratif de Montpellier vient de dévoiler son jugement prononçant l'annulation de la Délégation de Service Public attribuée par le SYDOM11 à Séché Environnement.

Tous les opposants au projet de création d'un méga décharge d'ordures ménagères à LASSAC se félicitent d'une telle annulation de la DSP, surtout après celle du PDEDMA, qui, ne l'oublions pas, était échafaudé sur le choix du site de LASSAC réalisé dans des conditions douteuses.

Nous remercions les juges pour leur travail d'écoute et de compréhension, et Maître Valéry GOLLAIN pour l'énergie considérable déployée dans ce dossier à connotation politique.

***Naturellement, un développement de l'annulation du PDEDMA fera l'objet d'un prochain billet détaillé afin de vous apporter toute l'information.***